

Ce formulaire d'offre concerne la garantie omnium pour des véhicules (maximum 2) de 15 ans ou plus, avec une valeur maximale de € 100.000 par véhicule.

Ce formulaire doit être rempli avec précision, conformément à la réalité et **nous** fournir toutes les informations, circonstances et faits qui **nous** sont nécessaires pour l'appréciation tant du risque à assurer, que du preneur d'assurance et des assurés.

	(Merci d'écrire en majuscules)
Intermédiaire en assurances / courtier :	
Adresse e-mail intermédiaire :	
Preneur d'assurance :	
Adresse:	
Code postal et localité :	
Profession:	
Numéro de téléphone :	
Adresse e-mail:	
Adresse emplacement véhicules si différente de l'adresse habitation :	
Code postal et localité:	

Le preneur d'assurance / L'assuré déclare :

- que le(s) véhicule(s) à assurer est/sont habituellement entreposé(s) dans un espace clos (garage, box de garage);
- être âgé de plus de 25 ans et moins de 80 ans ;
- n'avoir subi, au cours des cinq dernières années, aucun sinistre relatif aux couvertures RC automobile et assurance omnium ;
- que le(s) véhicule(s) à assurer ne sont pas utilisé(s) à titre de véhicule principal et que le(s) véhicule(s) ne sont par conséquent pas utilisé(s) quotidiennement;
- ne pas rouler plus de 10.000 km par an avec le(s) véhicule(s) à assurer ;
- nous faire parvenir un rapport d'expertise du/des véhicule(s) à assurer datant de maximum un an et ce endéans les trente jours à partir de la date d'effet de la présente police d'assurance.

## Véhicule(s) à assurer :

Marque	Modèle	Année de construction	Date de mise en circulation	Kilométrage	Numéro d'immatriculation	Puissance du moteur	Numéro-NIV	Valeur (tva incl.)

## Véhicule(s) utilisé(s) quotidiennement :

Marque	Modèle	Année de construction	Kilométrage	Numéro d'immatriculation

## Conducteur(s) habituel(s):

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de délivrance du permis de conduire



## Montant assuré et prime

	Franchise		
Valeur véhicule 1	€ 250,00	€ 500,00	€ 1.000,00
€ 0 - € 49.999	€ 345,00	-	-
De € 50.000 à € 59.999	€ 500,00	€ 425,00	€ 345,00
De € 60.000 à € 69.999	€ 590,00	€ 500,00	€ 410,00
De € 70.000 à € 79.999	€ 680,00	€ 580,00	€ 475,00
De € 80.000 à € 89.999	€ 770,00	€ 655,00	€ 535,00
De € 90.000 à € 100.000	€ 865,00	€ 730,00	€ 595,00

En ce compris 26,75% taxes et charges

		Franchise	
Valeur véhicule 2	€ 250,00	€ 500,00	€ 1.000,00
€ 0 - € 49.999	€345,00	-	-
De € 50.000 à € 59.999	€ 500,00	€ 425,00	€ 345,00
De € 60.000 à € 69.999	€ 590,00	€ 500,00	€ 410,00
De € 70.000 à € 79.999	€ 680,00	€ 580,00	€ 475,00
De € 80.000 à € 89.999	€ 770,00	€ 655,00	€ 535,00
De € 90.000 à € 100.000	€ 865,00	€ 730,00	€ 595,00

En ce compris 26,75% taxes et charges

## Prime totale véhicule(s)

Prime véhicule 1	
Prime véhicule 2	
Prime totale	

## Expertise véhicule(s) (optionnel)

Si vous n'êtes pas en	nossession	d'un rannort	d'expertise	récent

Vous pouvez contacter l'expert reconnu Automotive Consultancy Services.
Adresse: Satenrozen 6A/Linit 29 - 2250 Kontich - T+32 3 337 47 06 - F info@oldtimertaxatie be

## Conditions générales

Classic Cars by Hiscox ARE	B-BCC-01012025	
Date d'entrée en vigueur :	///	(jj/mm/aaaa)



## Protection des données personnelles

HISCOX est le nom commercial de plusieurs sociétés du groupe HISCOX. La société intervenant en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel est indiquée sur la documentation qui vous est remise. En cas de doute ou de question, vous pouvez également nous contacter à tout moment par téléphone au 0032 2 788 26 00 ou en nous envoyant un courriel à dataprotectionofficer@hiscox.com. Nous collectons et traitons des informations vous concernant aux fins de proposer et d'exécuter des contrats d'assurance, et de pouvoir traiter vos réclamations. Vos données sont également utilisées à des fins commerciales, telles que la prévention et la détection des fraudes, ainsi que la gestion financière. Cela peut entrainer le partage de vos informations avec des sociétés du groupe et des tiers tels que des courtiers, des experts, des agences de renseignement de crédit, des prestataires de services, des conseillers professionnels, nos superviseurs ou des agences de prévention de la fraude. Vos appels téléphoniques sont également susceptibles d'être enregistrés, afin de nous aider à surveiller et à améliorer nos services. Pour de plus amples informations sur la manière dont vos données sont utilisées et quant à vos droits relatifs à vos données, nous vous invitons à consulter le document "déclaration vie privée" sur notre site: www.hiscox.be

## Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de la date de signature de cette demande d'assurance par le preneur d'assurance, sous réserve du respect des critères d'éligibilité définis au présent document. Sauf convention contraire, la garantie prend cours le lendemain de la réception par l'assureur de la demande. L'assureur communiquera cette date au preneur d'assurance. Le preneur d'assurance dispose de la faculté, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, de résilier le contrat, avec effet immédiat au moment de la notification, dans un délai de quatorze jours pour les contrats d'assurance à compter de la réception par l'assureur de la demande. De son côté, l'assureur peut, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, résilier le contrat dans un délai de quatorze jours de la réception de la demande, la résiliation devenant effective huit jours après sa notification.

## Disposition légale

Signature

Attention : en signant ce formulaire, vous déclarez que vous remplissez les conditions énumérées ici afin de pouvoir bénéficier de la souscription à ce produit. Si ce n'est pas le cas, veuillez utiliser le questionnaire supplémentaire joint à ce produit.

Dans le cadre de ce formulaire de souscription, les termes en gras: nous, vous et véhicule assuré, doivent être interprétés de la même façon que dans les conditions générales d'assurance Collection Cars By Hiscox ARB-BCC-01012025.

Vous confirmez que vous choisissez de recevoir les informations légales précontractuelles et contractuelles par voie électronique à votre adresse e-mail. Le soussigné reconnaît avoir reçu les documents suivants et avoir pu les analyser suffisamment tôt, soit avant la signature de cette demande d'assurance: le document d'information (IPID), les conditions générales d'assurance de la police.

Vous souhaitez souscrire au produit d'assurance suivant: Collection Cars by Hiscox. Vous confirmez qu'Hiscox n'a pas à effectuer d'analyse de marché pour le risque que vous souhaitez assurer. Vous reconnaissez que le contenu du contrat d'assurance du produit que vous avez choisi correspond à l'analyse de vos désirs et de vos besoins et que vous avez connaissance de la portée et des limites du produit d'assurance que vous avez choisi.

En signant le présent document, le soussigné reconnaît que la compagnie d'assurance et le représentant de la compagnie d'assurance ont rempli leur fonction d'information et / ou de conseil.

Nom preneur d'assurance :	
Fait le :	Signature :
/	



## Dispositions Légales

## A propos d'Hiscox SA

Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA). Hiscox SA est dûment autorisée à exercer ses activités d'assurance dans d'autres États membres de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le registre au <a href="https://www.caa.lu">www.caa.lu</a>.

Hiscox SA est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés (RCS Luxembourg) sous le numéro RCS Luxembourg B217018. Le siège social de Hiscox SA est situé au 35F, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, LUXEMBOURG. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le registre au www.lbr.lu

Hiscox SA est dûment autorisée à exercer ses activités d'assurance en Belgique sous le régime de la liberté d'établissement. Vous pouvez consulter les détails d'immatriculation de la succursale belge sous le numéro de référence 3099 auprès de la Banque Nationale Belge ("BNB" – Avenue du Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) : <a href="https://www.nbb.be">https://www.nbb.be</a>

La succursale belge d'Hiscox SA est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.642.934 La succursale belge de Hiscox SA est situé au Avenue du Bourget 42 B8, 1130 Bruxelles.

#### Chaines de distribution et conseil

Hiscox SA distribue ses produits par l'intermédiaire d'un groupe sélectionné d'intermédiaires en assurance.

Hiscox SA ne fournit pas de conseils par rapport à ses mêmes assurances. Bien évidemment, vous pouvez vous adresser à votre courtier et/ou conseiller en assurance afin que ces derniers vous portent conseil.

## Procédure de plainte

Toute éventuelle demande ou plainte peut être adressée à :

- Votre courtier d'assurance
- Hiscox SA:

Avenue du Bourget 42 B8 B-1130 Bruxelles, Belgique Tel.: +32 (0)2 788 26 00 Fax: +32 (0)2 788 26 01

Email: hiscox.complaints@hiscox.be

- L'Ombudsman des assurances :

Square des Meeûs 35, 1000 Bruxelles

Tel.: +32 (0)2 547 58 71 Fax: +32 (0)2 547 59 75 Email: info@ombudsman.as

FSMA (Autorité des services et marchés financiers)

Rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles, Belgique Tél.: +32 (0)2 220 52 11 Fax: +32 (0)2 220 52 75

- Commissariat aux Assurances

7, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg Email: caa@caa.lu

If you are a consumer, you may also address your complaint in English, French or German to the Insurance Ombudsman in Luxembourg, located at:

Insurance Ombudsman ACA,

12, rue Erasme, L - 1468 Luxembourg Phone: +352 44 21 44 1

Fax: +352 44-02-89 Email: mediateur@aca.lu

Le dépôt d'une plainte n'exclut pas la possibilité d'entamer une procédure judiciaire.

## Traitement des données à caractère personnel

Hiscox SA agit en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Nous collectons et traitons des informations vous concernant aux fins de proposer et d'exécuter des contrats d'assurance, et de pouvoir traiter vos réclamations. Vos données sont également utilisées à des fins commerciales, telles que la prévention et la détection des fraudes, ainsi que la gestion financière. Cela peut entrainer le partage de vos informations avec des sociétés du groupe et des tiers tels que des courtiers, des experts, des agences de renseignement de crédit, des prestataires de services, des conseillers professionnels, nos superviseurs ou des agences de prévention de la fraude. Vos appels téléphoniques sont également susceptibles d'être enregistrés afin de nous aider à surveiller et à améliorer nos services. Pour de plus amples informations sur la manière dont vos données sont utilisées et quant aux droits relatifs à vos données, nous vous invitons à consulter le document "déclaration vie privée" sur notre site: <a href="www.hiscox.be">www.hiscox.be</a> ou à nous contacter au 0032 2 788 26 00 ou par mail à <a href="mailto:dataprotectionofficer@hiscox.com">dataprotectionofficer@hiscox.com</a>

# Collection Cars by Hiscox Document d'information sur le produit d'assurance



Compagnie: Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA) et qui exerce ses activités d'assurance en Belgique via sa succursale belge sous le régime de la liberté d'établissement (Banque Nationale de Belgique (BNB): 3099

Produit: Assurance dégâts matériels pour des voitures "Collection Cars by Hiscox"

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques et n'est pas exhaustif. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation contractuelle et précontractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Collection Cars by Hiscox est une assurance pour véhicules particuliers utilisés à titre de hobby et donc pas de façon journalière



Qu'est-ce qui est assuré?

- Dommages matériels directs que le véhicule assuré a subi à la suite d'un accident
- **Options**
- Accessoires
- Equipement éléctronique
- Objets personnels
- Bris de vitre
- Vol
- Incendie
- Forces de la nature
- Contact avec des animaux errants
- Assistance psychologique
- Frais d'adaptation du véhicule désigné qu'a rendu indispensable un handicap subi par un conducteur désigné victime d'un accident couvert par cette police survenu avec le véhicule assuré
- Vol des plaques d'immatriculation personnalisées
- Location d'un véhicule équivalent et transport alternatif si le conducteur n'est plus en état de conduire
- Assistance suite à un accident : déblaiement de la voie de circulation, remorquage vers le garage le plus proche, garde provisoire, réimportation de l'étranger



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- X Donner en location le véhicule assuré
- X Le véhicule assuré est conduit par une personne qui ne satisfaisait pas aux conditions légales requises pour la conduite automobile
- Vétusté, l'usure, la détérioration graduelle, le vice propre, la rouille, l'oxydation, les insectes et les champignons, la vermine, les variations de l'hygrométrie ou de la température, l'exposition à la lumière
- × Le véhicule assuré est utilisé à des fins professionnelles
- × Bris de machine ou une défaillance mécanique ou électrique, en ce compris toute panne
- × Participation à un événement tel qu'une course, un rallye, un test de vitesse, un parcours tout terrain, un show automobile, ou des essais sur des circuits automobiles
- X Dépréciation
- × Tout dommage occasionné par ou résultant d'une opération d'entretien, de réparation, de rénovation, de restauration, de modification, ou toute opération similaire
- × D'ivresse ou d'intoxication alcoolique
- X Le véhicule assuré n'est plus couvert par l'assurance de responsabilité civile
- × Fait provoqué intentionnellement par l'assuré
- × Utiliser le véhicule pour transporter des marchandises
- × Responsabilité civile
- × Protection juridique
- X Assistance en cas de panne
- × Assurance du conducteur



Y a-t-il des restrictions à la couverture?

- Accessoires et l'équipement électronique : 5.000 EUR
- Assistance psychologique: 1.000 EUR
- Frais d'adaptation du véhicule désigné qu'a rendu indispensables un handicap subi par un conducteur désigné victime d'un accident couvert par cette police survenu avec le véhicule assuré : 10.000 EUR
- Frais de location d'un véhicule équivalent: jusque 200 EUR / jour et 3.000 EUR / sinistre
- Transports alternatifs jusqu'à 24 mois et 5.000 EUR
- Assistance: 10.000 EUR / sinistre
- ! Frais d'honoraires expert privé: 2.500 EUR/sinistre



#### Où suis-je couvert(e)?

Notre garantie vous est acquise dans tous les pays où le véhicule désigné est couvert par l'assurance obligatoire de la responsabilité civile (ces pays sont indiqués sur la carte verte).



## Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous souscrivez une police, un renouvellement ou une modification de votre police, vous devez indiquer le risque et les modifications à apporter à la situation existante, ainsi que répondre aux questions qui vous sont posées avec soin, honnêteté et diligence.
- · Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir et / ou limiter les pertes ou les dommages.
- Vous devez informer votre assureur dès que vous avez connaissance d'un événement susceptible de donner lieu à une demande d'indemnisation.
- Si vous introduisez une demande d'indemnisation, vous devez soumettre tous les documents et autres preuves nécessaires pour traiter votre demande. Vous devez également respecter la procédure de notification telle que définie dans la police.
- · Payer la prime.



## Quand et comment effectuer les paiements?

- Vous payez le montant indiqué sur l'avis de paiement que vous recevez de notre part ou de votre courtier.
- Le paiement doit avoir eu lieu au plus tard à la date d'échéance de la prime, comme mentionné dans l'avis de paiement.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- · La couverture prend effet le jour du premier paiement de prime.
- La couverture a une durée d'un an renouvelée tacitement.



## Comment puis-je résilier le contrat?

- Vous avez le droit de résilier la police avec effet immédiat dans les quatorze jours de la prise d'effet de la garantie.
- Vous pouvez résilier le contrat à l'échéance annuelle, par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par remise d'une lettre contre récépissé, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.